

Les immatriculations de véhicules neufs en PACA au premier trimestre 2020

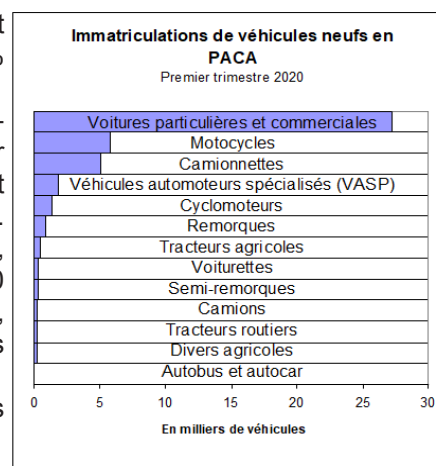
Dominé par les voitures particulières et commerciales (VP), le marché des véhicules neufs s'écroule par rapport au premier trimestre 2019 en raison de la crise sanitaire et du confinement, dont les effets se font sentir dès le mois de mars. Les émissions moyennes de CO₂ observée pour les VP, dans la région comme en France métropolitaine, a atteint un plancher historique en janvier, grâce entre autres à la progression spectaculaire de la part des véhicules à énergie non fossile dans les ventes. Cette chute est artificiellement annulée par le changement de la procédure de contrôle des émissions, qui établit une émission conventionnelle moyenne aux alentours de 120 g/km.

Les ventes de véhicules en forte baisse par rapport à début 2019

Au premier trimestre 2020, 44 340 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 26,8 % d'immatriculations de moins qu'au premier trimestre 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales (VP) représentent la plus grande partie (62 %) des immatriculations, et leur baisse (- 32,0 %) explique une part importante de l'effondrement des immatriculations par rapport au premier trimestre 2019. Cependant, la plupart des ventes de véhicules (motocycles, camionnettes, VASP, cyclomoteurs) sont en forte baisse (entre 10 et 26 % sur la même période). Cette chute brutale des ventes est, pour l'essentiel, la conséquence de la crise sanitaire dont les effets se font sentir en mars.

Les autres variations, généralement à la hausse, sont bien moins significatives en volume.



Répartition des immatriculations

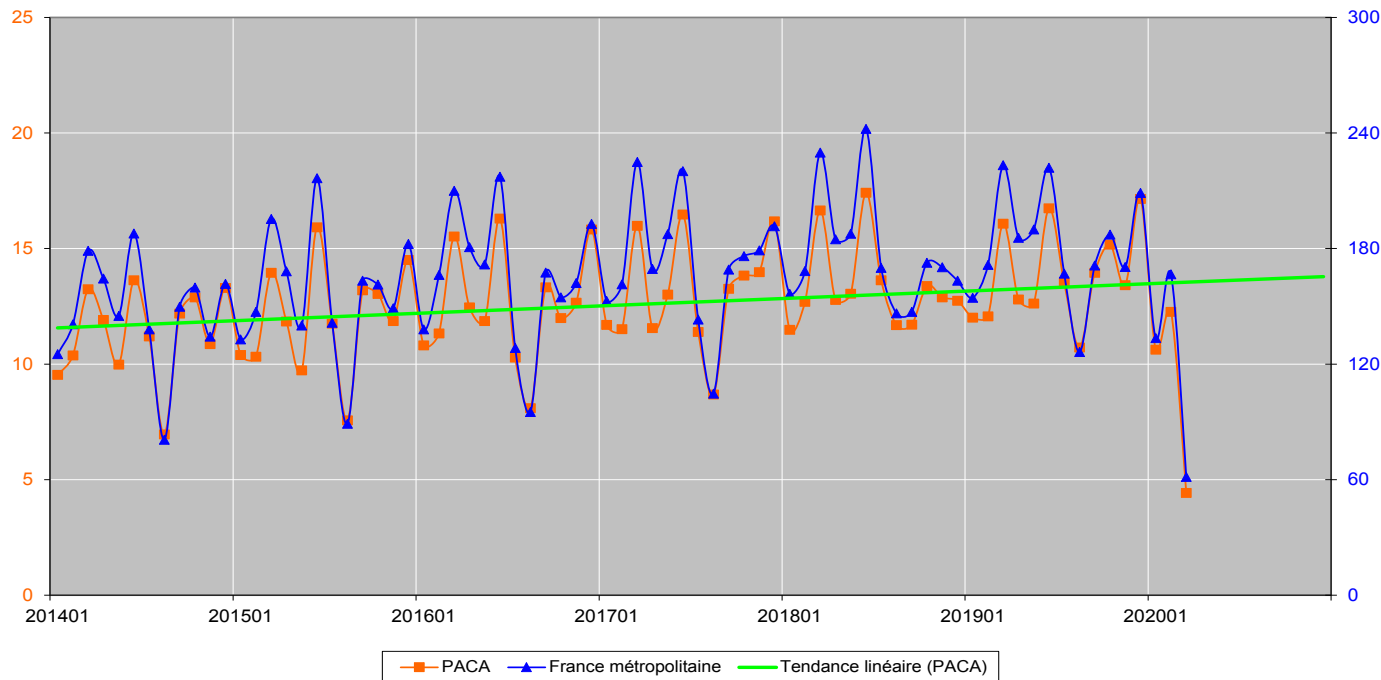
	T1 2020	T1 2019	Variation
Autobus et autocar	122	162	-24,7%
Divers agricoles	250	73	242,5%
Tracteurs routiers	260	327	-20,5%
Camions	283	331	-14,5%
Semi-remorques	295	387	-23,8%
Voiturettes	300	232	29,3%
Tracteurs agricoles	486	397	22,4%
Remorques	875	931	-6,0%
Cyclomoteurs	1 394	1 622	-14,1%
Véhicules automoteurs spécialisés (VASP)	1 900	2 554	-25,6%
Camionnettes	5 094	6 890	-26,1%
Motocycles	5 767	6 486	-11,1%
Voitures particulières et commerciales	27 314	40 155	-32,0%
Total	44 340	60 547	-26,8%

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Effondrement des immatriculations de VP, conséquence de la crise sanitaire

Au premier trimestre 2020, environ 27 300 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, contre 40 200 au premier trimestre 2019, soit une baisse de 32,0 %, Comparable à l'échelon national (-34,2 %). Si les chiffres particulièrement bas en janvier et février s'expliquent essentiellement par la mise en place du nouveau malus écologique au premier janvier, qui a incité acheteurs et constructeurs à anticiper fin 2019, c'est la crise sanitaire qui a le plus fort impact, avec une baisse de 72,5 % en mars (par rapport à mars 2019), aussi bien en PACA qu'en France métropolitaine. Le confinement semble avoir été anticipé par les acheteurs dès le début du mois. La fermeture complète des concessions et la réduction drastique des déplacements automobiles ont accentué les reports d'achat.

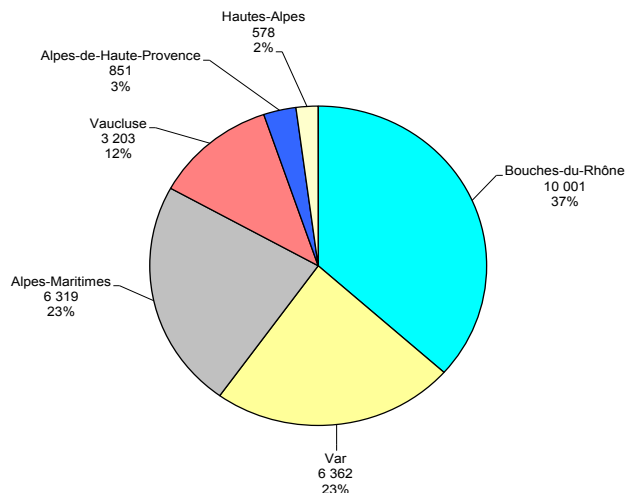
Immatriculations mensuelles de VP neuves
(en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les Bouches-du-Rhône représentent toujours plus du tiers des ventes, pour un peu moins d'un quart respectivement dans le Var et les Alpes-Maritimes. Ces proportions restent stables mois par mois et trimestre par trimestre et ne sont pas affectées par la crise sanitaire.

Répartition des immatriculations de VP par département au premier trimestre 2020

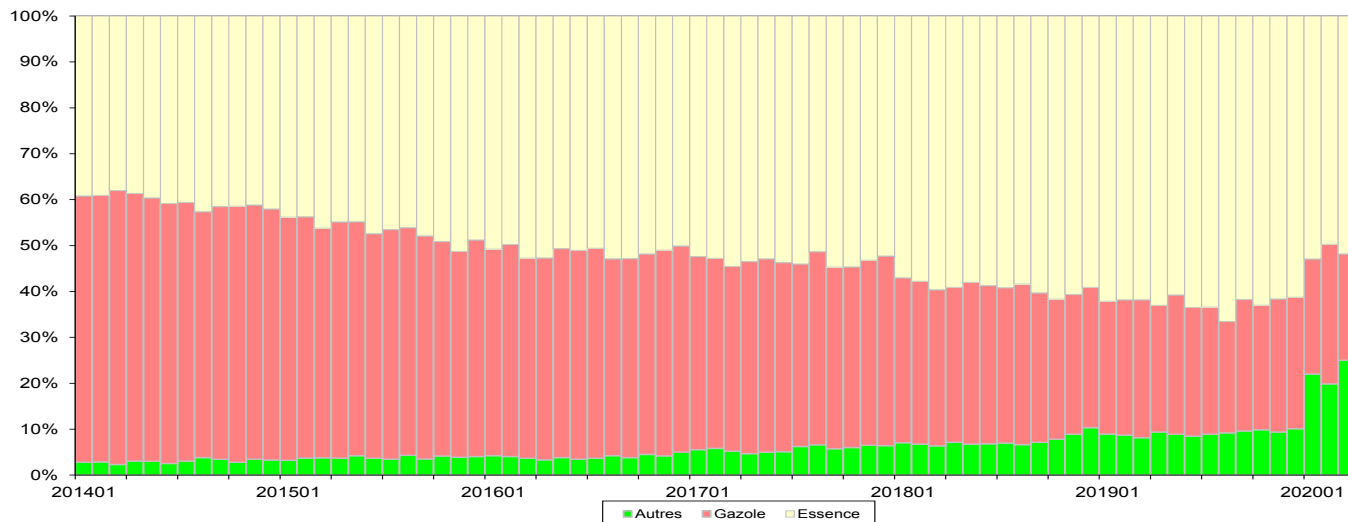


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les énergies propres ont le vent en poupe ; hausse artificielle des émissions de CO₂

Comme le montre le graphique suivant, la part des autres types de motorisation connaît une augmentation spectaculaire, se maintenant au-dessus de 20 % sur tout le trimestre, contre environ 10 % au trimestre précédent et moins de 9 % au premier trimestre 2019. Les ventes de véhicules électriques, bien que touchées, elles aussi, par la crise, sont maintenant au-dessus de 2 500 pour le trimestre, soit presque le double (+ 89,2 %) du dernier trimestre de l'année précédente.

Évolution de la part des énergies dans les immatriculations de VP neufs



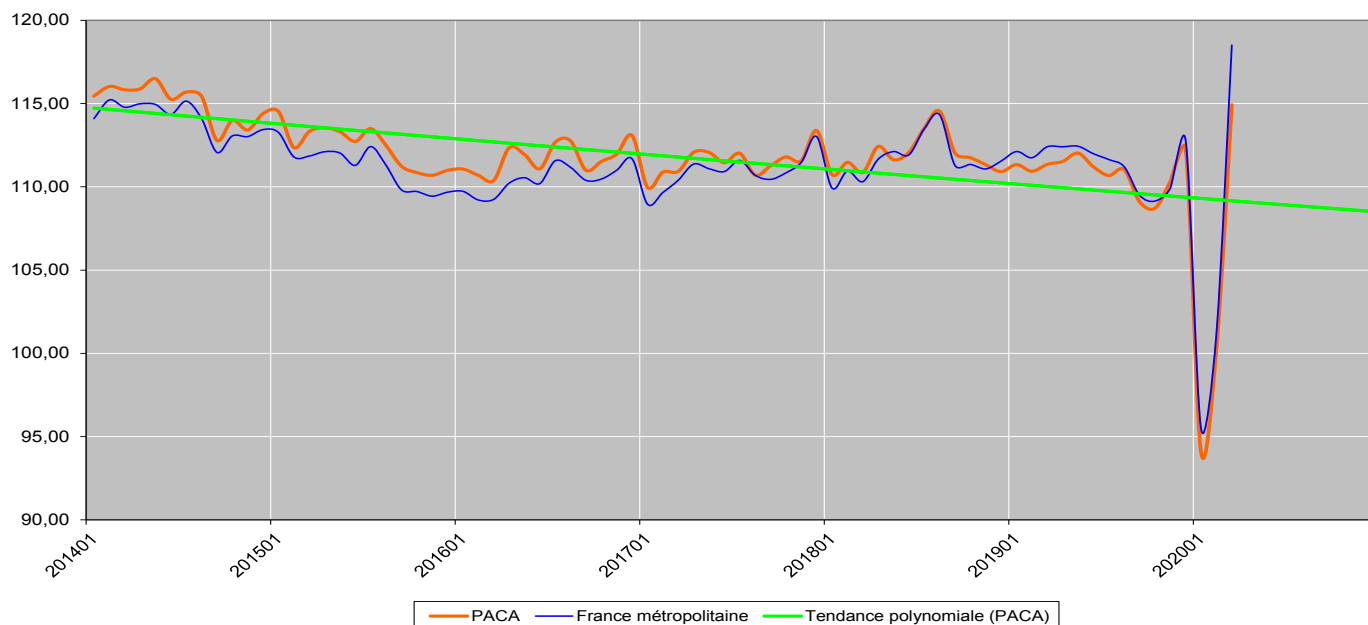
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles moyennes de CO₂ des voitures neuves immatriculées en PACA sont descendues à 94,06 g/km en janvier 2020, soit le chiffre le plus bas jamais observé depuis janvier 2014. C'est encore mieux qu'à l'échelon national (95,48). Elles sont remontées à 114,93 en mars (118,51 pour la France métropolitaine).

Ce phénomène spectaculaire est en grande partie artificiel. Le plancher de janvier est sans doute la conséquence de la mise sur le marché de véhicules de plus en plus vertueux par les constructeurs qui anticipent l'objectif Européen de réduction, d'ici 2030, des émissions de CO₂ de 37,5 % pour les voitures et qui ont promu la vente, fin 2019, des derniers modèles anciens, plus polluants. En revanche, la mise en place, au premier mars 2020, de la nouvelle norme WLTP (Worldwide Light vehicle Test Procedure), plus proche des émissions réelles, conduit à remonter les émissions conventionnelles, lesquelles ne sont plus comparables, désormais, à celles observées les années précédentes.

Toutefois, si la part des véhicules électriques se maintient, on peut s'attendre, dans les prochains trimestres, à une baisse progressive, conforme à la tendance observée jusque-là, de ce nouveau niveau d'émissions conventionnelles moyennes.

Évolution des émissions moyennes de CO₂ des VP neufs immatriculés (en g/km)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté quotidiennement par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV).

Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, voiturettes, motocyclettes (tricycles et quadricycles à moteur compris), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles, divers véhicules agricoles) ;
- certains véhicules non motorisés : les remorques ou semi-remorques.

Le répertoire est actualisé quotidiennement avec les opérations envoyées par le ministère de l'Intérieur. Les informations contenues dans le répertoire sont celles figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule :

- l'identification du véhicule : son numéro d'immatriculation, son numéro dans l'ancien système s'il y a lieu, sa date de première mise en circulation, son numéro de série VIN ;
- le type d'opération : première immatriculation, changement de titulaire, destruction, etc. avec la date de l'opération ;
- les caractéristiques du titulaire et/ou du locataire de longue durée ;
- les caractéristiques techniques du véhicule : genre, marque, modèle, carrosserie, etc. ;
- des données complémentaires issues d'enrichissement à des fins statistiques.

Le calcul des émissions moyennes de CO₂ est fait uniquement sur les véhicules personnels et commerciaux. Il est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. La nouvelle norme de tests WLTP (Worldwide Light vehicle Test Procedure), plus proche de la réalité, a été mise en place au premier mars 2020, faussant la comparaison avec les valeurs antérieures. Pour les véhicules n'émettant pas de CO₂, comme les véhicules électriques, cette moyenne est calculée avec une valeur de 0 g/km.

Des sites internet pour en savoir plus...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html
www.carlabelling.ademe.fr

N'hésitez pas à nous faire part de ce que vous pensez de cette publication en remplissant notre [questionnaire](#).



Pour en savoir plus : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DREAL PACA : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00
Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Information Connaissance (UIC)
Réalisation : Bruno Deruaz